

SÉNAT

Le mercredi 29 octobre 1969

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable A. Hamilton McDonald dépose les documents suivants:

Rapport de la Commission des grains du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1968, en conformité de l'article 23 de la Loi sur les grains du Canada, chapitre 25, S.R.C., 1952.

Rapport des Musées nationaux du Canada ainsi que l'état des dépenses et les transactions certifiées par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1969, en conformité de l'article 22 de la Loi sur les Musées nationaux, chapitre 21, Statuts du Canada, 1967-1968.

Rapport sur l'administration de la Partie I de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1969, en conformité de l'article 25 de ladite loi, chapitre 34, Statuts du Canada, 1959.

Rapport de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales pour l'année financière close le 31 mars 1969, en conformité de l'article 10 de la Loi sur la conservation des forêts des Rocheuses orientales, chapitre 59, Statuts du Canada, 1947.

Rapport sur le fonctionnement de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pour l'année financière close le 31 mars 1969, en conformité de l'article 12(2) de ladite loi, chapitre 46, Statuts du Canada, 1955.

LA PAUVRETÉ

MODIFICATION DE LA COMPOSITION
DU COMITÉ SPÉCIAL

L'honorable A. Hamilton McDonald, avec la permission du Sénat, propose:

Que les noms des honorables sénateurs Connolly (*Halifax-Nord*) et MacDonald (*Queens*) soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada; et

Que le nom de l'honorable sénateur Nichol soit rayé de la liste des sénateurs qui siègent au sein dudit comité spécial.

(La motion est adoptée.)

COMMUNICATIONS DE MASSE

FORMATION DU COMITÉ SPÉCIAL

L'honorable Keith Davey propose, de l'assentiment du Sénat:

Qu'un comité spécial du Sénat, appelé le comité spécial du Sénat des communications de masse, soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'information du public au Canada, en particulier, et sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport sur l'étendue et la nature de leurs répercussions et de leur influence sur le public canadien;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel, et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, et à imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir;

Que le comité soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu en ce qui concerne le comité spécial du 9 au 18 décembre 1969 inclusivement, et que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances du Sénat;

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours de la dernière session soient déferés au comité; et

Que le comité se compose des honorables sénateurs Beaubien, Davey, Everett, Giguère, Hays, Irvine, Langlois, Macdonald (*Cap-Breton*), McElman, Petten, Prowse, Sparrow, Urquhart, White et Willis.

—Je remercie les honorables sénateurs d'avoir adopté la motion. Je voudrais faire trois brèves remarques.

La première, c'est que le nom du comité a été légèrement modifié, car il est maintenant désigné sous le nom de comité spécial du Sénat des communications de masse au lieu